



SRLF : Société de Réanimation de Langue Française



SFAR

Société Française d'Anesthésie et de Réanimation

Instituts
thématiques

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

BOURSE DE RECHERCHE 2011

attribuée sous l'égide du Comité d'Interface

INSERM

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ANESTHÉSIE ET DE RÉANIMATION (SFAR)
SOCIÉTÉ DE RÉANIMATION DE LANGUE FRANÇAISE (SRLF)**

Une bourse de recherche 2011, d'un montant de 15 000€, est attribuée sous l'égide du Comité d'Interface Inserm – SFAR-SRLF pour favoriser la réalisation d'un projet de recherche impliquant des membres de l'une des deux Sociétés et portant sur un thème de réanimation.

Elle est destinée à des étudiants ou des cliniciens-chercheurs, âgés de moins de 45 ans, à jour de leur cotisation auprès de l'une des deux Sociétés.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier, en version électronique, doit être transmis à Michèle NOLAIS, (michele.nolais@inserm.fr) Inserm – Département de l'Évaluation et du Suivi des Programmes (DESP) – Paris.

pour le 15 Octobre 2011, délai de rigueur et doit comporter les éléments suivants :

- Curriculum Vitae *-une page-* mentionnant la date de naissance,
- Résumé du projet *-une page-*
- Présentation du projet - *10 pages maximum-* précisant l'implication personnelle du candidat et comportant :
 - Etat actuel de la question et les objectifs,
 - Indication du matériel et des méthodes utilisées incluant l'analyse statistique et les perspectives,
 - Organigramme de l'équipe d'accueil et publications des 5 dernières années,
 - Avis de dépôt d'une demande d'avis à un CPP ou à un comité d'éthique officiel pour les études cliniques
 - Encadrement, faisabilité et signature du Directeur de laboratoire,
 - Destination du montant de la bourse, précision des autres financements de l'étude,
 - Budget et agenda prévisionnel de l'étude.

SELECTION DU LAUREAT

Les projets seront examinés par le Comité, puis feront l'objet d'une évaluation en délibération plénière du jury, constitué d'au moins :

- 3 membres représentant la SFAR, dont un membre de la commission scientifique (CS)
- 3 membres représentant la SRLF, dont un membre de la commission scientifique (CS)
- 3 membres représentant l'Inserm

Le jury pourra convoquer les candidats sélectionnés à venir exposer leur projet, le 1^{er} décembre 2011

(Siège de l'Inserm /Paris).

La cérémonie de remise de la bourse de recherche aura lieu lors du séminaire annuel du Comité d'Interface Inserm-SFAR-SRLF, en décembre 2011.

PUBLICATION DES TRAVAUX

Le lauréat du prix devra s'engager à présenter en 2012, lors du séminaire annuel du Comité d'Interface, l'état d'avancement du projet. Il devra impérativement faire référence de la source de financement SFAR et SRLF sur les publications correspondantes. Un tiré à part des articles devra être adressé au Coordonnateur du Comité d'interface ainsi qu'aux secrétariats de la SRLF et de la SFAR.